

# Bureau Syndical Jeudi 19 mai 2022

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à seize heures,

Le **BUREAU SYNDICAL** s'est réuni, en la salle du conseil municipal de la Mairie d'Haillicourt, sous la Présidence de Monsieur **Lelio PEDRINI**, **Président**.

#### **Etaient présents**

- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ Mme Marie-Paule QUENTIN, déléguée de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Président, délégué de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Grégory FOUCAULT, délégué de la Commune d'HAILLICOURT
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN
- ✓ M. Marcel PRUVOST, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ M. Eric EDOUARD, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES
- ✓ Mme Annie ADANCOURT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de R

#### Etaient absents et avaient donné pouvoir

- ✓ Mme Véronique CLERY, déléguée de la Commune d'AUCHEL a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie COLLIEZ
- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la Commune de BARLIN a donné pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART a donné pouvoir à M. Lelio PEDRINI
- ✓ M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune de CAUCOURT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre DELATTRE
- ✓ Mme Elise CUVILLIER, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY a donné pouvoir à Mme Annie ADANCOURT
- ✓ Mme Joelle ALLEMAN, déléguée de la Commune de LA COMTE a donné pouvoir à Mme Odile LECLERCQ
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie COLLIEZ

#### Etait excusée

✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'OURTON

#### **Etaient absents**

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS
- ✓ M. Ludovic PAJOT, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président délégué de la Commune de DIVION
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'HERMIN
- ✓ Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'HOUDAIN

# - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Dany CLAIRET est désigné secrétaire de séance

# - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 MARS 2022 (Annexe n°1)

### - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

#### **№** POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »

#### Communication

• Signature d'une prestation de services avec la Société « Presse média santé » de VILLEURBANNE (69100) pour un montant de 1 590 € HT pour les années 2022 et 2023 : il s'agit d'un encart publicitaire dans le livret d'accueil de la polyclinique de La Clarence de Divion (22/038)

#### Juridique

• Résiliation de la convention de mise à disposition du bât 1 cellule 1 (occupé par le garage mécanique du SIVOM) rue Bernard Pallissy à Bruay-la-Buissière à compter du 4 mai 2022 (22/045)

#### **Marchés Publics**

- Signature du contrat de suivi du progiciel « ARCADIS PREMIUM » pour la gestion de l'EHPAD « Elsa Triolet » avec la Société « BERGER LEVRAULT » de Labège (31670) pour un montant annuel de 643,42 € HT : Régularisation des années 2020 à 2022 (22/037)
- Signature du marché de travaux d'entretien de la voirie avec la Société « SOTRAIX » d'Aix-Noulette, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Camblain-Châtelain, Hersin-Coupigny et Houchin (22/063)
- Signature de l'avenant n°1 du contrat d'hébergement et de maintenance de logiciels des services du SPASAD Transfert de la Société « CITIZEN UP » vers la Société « ARCHE MC 2 » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 **(22/071)**

#### **ACMO**

• Signature d'une convention de formation avec l'organisme « CITY PRO LABORDE » d'Hénin-Beaumont pour 3 agents du service « Espaces Verts » en formation permis EB pour un montant total de 2 235 € HT (22/039)

#### **Assurances**

- Mise à disposition à titre gratuit de locaux dans les communes pour assurer les permanences du SPASAD
  - ✓ Mairie de Camblain-Châtelain, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 **(22/059)**
  - ✓ Mairie de Fresnicourt-le-Dolmen, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 **(22/060)**

- ✓ Espace Famille à Haillicourt, à compter du 13 avril 2022 et pour une durée d'un an (22/064)
- ✓ Salle de la Lampisterie à Haillicourt à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et pour une durée d'un an (22/067)
- Mise à disposition à titre gratuit de locaux dans les communes pour assurer les permanences du Service Insertion Solidarité
  - ✓ Houdain un bureau place de la Marne à compter du 8 mars 2022 et pour une durée d'un an (22/061)
  - ✓ Haillicourt un bureau au CCAS du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2022 (22/066)
- Mise à disposition à titre gratuit de l'Espace « Bully-Brias » de Bruay-la-Buissière pour différents ateliers séniors organisés par la MIPPS, en avril, mai et juin 2022 (22/051)
- Résiliation du bail civil entre le SIVOM et la Ville de Bruay-la-Buissière pour le local situé au rez-de-chaussée des Ateliers du Trèfle, occupé par le Service Insertion Solidarité à compter du 3 mai 2022 (22/073)

#### **№** POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »

## **EHPAD**

- Signature de conventions d'animations avec la Société « MILOSEVENTS » de Cambrin, à l'occasion des anniversaires des résidents de l'EHPAD « Elsa Triolet » (22/043) et de l'EHPAD « les myosotis » (22/044) pour un montant de 120 € TTC par prestation
  - Accueil de stagiaires en formation Signature de convention de stage avec :
    - ✓ L'IFSI de St Venant du 7 mars au 8 avril et du 31 mai au 1<sup>er</sup> juillet (22/027, 22/028)
    - ✓ Le Lycée Professionnel « Pierre Mendès France » de Bruay-La-Buissière, du 7 mars au 9 avril (22/026) et du 30 mai au 26 juin (22/047), du 13 juin au 2 juillet (22/048, 22/050)
    - ✓ Le Pôle Emploi de Bruay-la- Buissière du 12 au 15 avril (22/049)

#### SSIAD

• Accueil d'une stagiaire en formation – Signature d'une convention de stage avec la Croix Rouge du 9 mai au 11 juin (22/046)

#### SAAD

- Accueil de stagiaires en formation Signature de conventions de stage avec :
  - ✓ Le centre de Formation « ADAPECO » de St Laurent Blangy du 25 avril au 2 mai 2022 (22/040)
  - ✓ Le Lycée Professionnel Pierre Mendès France de Bruay-la-Buissière du 21 février au 12 mars 2022 (22/016), du 24 mars au 9 avril 2022 (22/042), du 11 au 12 avril 2022 (22/052)
  - ✓ Le Lycée Anatole France de Lillers, du 16 mai au 29 juin 2022 (22/010)

#### **MIPPS**

- Dans le cadre d'« ADO-PREADDICTION », spectacle musical « Ecran Total » Signature d'un contrat avec la Société « HEMPIRE SCENE LOGIC » de Lille
  - ✓ Le 6 avril 2022 à Divion, pour un montant de 696 € HT (22/032)
  - ✓ Le 23 juin 2022 à Auchel pour un montant de 701 € HT (22/041
- Dans le cadre du défi « 10 jours sans écran ou presque », vacations :
  - ✓ De la Société « INDELAB » de Bruay-la-Buissière pour un montant de 600 € HT (22/053)
  - ✓ D'une consultante en communication par la valorisation de l'image pour un montant de 260 € (22/054)

- ✓ D'une sophrologue pour un montant de 200 € HT (22/055)
- ✓ Représentation type « comédie musicale » le 13 mai, à Divion par la Société « HEMPIRE SCENE LOGIC » de Lille pour un montant de 1 100 € HT (22/034)
- Dans le cadre du « Parcours du Cœur Solidaire » du 14 mai 2022 organisé en collaboration avec la Ville d'Auchel et l'UFOLEP 62, vacations :
  - ✓ De l'association « Prévention-Secourisme » de Calonne-Ricouart pour un montant de 485 € (22/056)
  - ✓ De la radio locale « Banquise FM » d'Isbergues pour un montant de 700 € (22/065)
- Dans le cadre d'une animation « Café sexo » le 17 juin 2022 à Calonne-Ricouart, vacation d'une sexologue pour un montant de 203,20 € TTC (22/057)

Les membres du bureau prennent acte à l'unanimité (20 voix) de ces décisions.

# QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL

# Pôle Administration et Finances

#### **Marchés Publics**

## 01) MARCHE « DENREES ALIMENTAIRES » SIGNATURES D'AVENANTS

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que les services sont sollicités régulièrement par des prestataires concernant des demandes d'augmentation de tarifs, et ainsi l'application d'avenants applicables aux marchés validés précédemment par le Bureau Syndical.

Afin de se faire un avis plus circonstancié sur les différentes demandes, et afin que les élus aient une parfaite information avant de prendre la décision, les services du SIVOM reçoivent chaque prestataire concerné.

# 02) MARCHE « MARCHE PRODUITS D'ENTRETIEN » SIGNATURES D'AVENANTS

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que les services sont sollicités régulièrement par des prestataires concernant des demandes d'augmentation de tarifs, et ainsi l'application d'avenants applicables aux marchés validés précédemment par le Bureau Syndical.

Afin de se faire un avis plus circonstancié sur les différentes demandes, et afin que les élus aient une parfaite information avant de prendre la décision, les services du SIVOM reçoivent chaque prestataire concerné.

La CAO, se réunissant le 8 juin, ces deux points seront proposés lors du prochain Comité Syndical. Le Bureau Syndical a pris acte de ce report au Comité Syndical

#### **Finances**

# 03) <u>OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT</u>

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il est envisagé d'ouvrir une ligne de trésorerie afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie liées au fait qu'une commune n'honore pas le versement de toutes ses participations pour certaines compétences, et ce alors que le SIVOM y exerce son activité de la manière la plus professionnelle qu'il soit.

Il précise l'intérêt d'une telle convention qui permet au SIVOM de faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie à venir.

Plusieurs possibilités ont été étudiées par les services du SIVOM, et après consultation auprès des établissements bancaires.

Il en ressort que la proposition la plus intéressante est celle formulée par le Crédit Agricole Nord de France, laquelle est détaillée selon les conditions reprises ci-dessous :

1) Montant mis à disposition : 1 000 000 €

2) **Durée**: 12 mois à compter de la date de signature du contrat

3) Indice de référence : EURIBOR 3 mois moyenne flooré à 0

4) Marge: 0,58 %

Calcul des intérêts : Base : Nombre de jours exacts sur 360

Mode : J ouvré/J ouvré, c'est-à-dire comptabilisant à partir du

jour ouvré de la mise à disposition des fonds au jour

ouvré de remboursement

Mise à disposition des fonds Par virement après une demande par fax au plus tard la veille

du jour du tirage avant 16h pour versement à jour J (jours

ouvrés) et remboursement par virement BDF

Paiement des intérêts : Chaque fin de trimestre civil

5) Commission de réservation flat : 0,20 % du montant emprunté = 2 000 €

**6) Montant minimum des tirages** : 10 000 €

Durée maximum/minimum des tirages : néant

Autorisez-vous le Président à :

1) Signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette ligne de trésorerie selon les conditions reprises ci-dessus ?

Et

2) Procéder aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention d'ouverture de crédit ?

Autorisez-vous le Président à procéder aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention d'ouverture de crédit ?

#### LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE (18 voix pour et 2 abstentions)

#### Pôle Social

# 04) MIPPS - DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT – ENCAISSEMENT DE LA RECETTE

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé a déposé dans le cadre de l'appel à projets 2022 de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), une demande de subvention afin d'accentuer sa politique de prévention et de promotion de la santé auprès des collégiens du territoire.

Les actions proposées s'appuieront sur le programme #adoprevaddictions, proposé dès la rentrée scolaire 2022-2023 au sein des collèges du Bruaysis.

Ce projet est mené en étroite collaboration avec les partenaires du collectif prévention et prise en charge des addictions porté par la MIPPS.

L'objectif est de permettre aux adolescents de mieux connaître les risques des consommations tabacchicha, alcool, cannabis, écrans avec un programme favorisant les espaces d'information, de dialogue et d'échanges avec les professionnels du territoire, avant l'entrée en lycée.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 10 000 €, soit 63 % du budget total du projet.

Autorisez-vous la demande de subvention, la signature de la convention, et l'encaissement de celleci une fois accordée ?

#### LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

# 05) SERVICE INSERTION SOLIDARITE - APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LES DEUX SPHERES « REFERENT SOLIDARITE » et « ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU RSA » POUR LE SECOND SEMESTRE 2022

Le Bureau Syndical du 8 mars 2022 a autorisé le service à répondre à l'appel à projets sur les deux sphères « Référent Solidarité » et « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA » auprès du Conseil Départemental.

Les services du Département, instructeurs du dossier, ont contacté le SIVOM le 27 avril dernier, afin de consolider la demande ainsi :

#### ✓ Sphère « référent-solidarité »

466 places d'accompagnement pour un financement de 160 € en année pleine, 80 € sur le second semestre 2022, soit une demande de subvention de 37 280 € au titre du second semestre 2022.

# ✓ Sphère « accompagnement socio-professionnel »

540 places d'accompagnement pour un financement de 250 € en année pleine, 125 € sur le second semestre, soit une demande de subvention de 67 500 € au titre du second semestre.

Le service insertion-solidarité du SIVOM a procédé à l'enregistrement de ces données dans les deux dossiers d'appel à projets, portant la demande de subvention à 104 780 € au titre du second semestre 2022.

Dans ces conditions, il est demandé un suivi plus important au SIVOM : 1006 places d'accompagnement, contre 957 précédemment, soit une augmentation de 49 places.

Autorisez-vous la réponse à l'appel à projet sur les deux sphères « référent-solidarité » et « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA » auprès du Conseil Départemental avec les données d'activité et de financement indiquées ci-dessus, lesquelles complètent les éléments détaillés dans la délibération du Bureau Syndical du 8 mars 2022 intitulée « Autorisation de répondre à l'appel à projets du Conseil Départemental sur les deux sphères « Référent-solidarité » et « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA » pour le second semestre 2022 ?

#### LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

## 06) EHPAD - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DU BENEVOLAT

Après deux années de crise sanitaire et de restrictions nationales diverses quant aux visites et animations, la direction des EHPAD constate qu'il n'y a plus d'intervention de bénévoles dans les EHPAD aujourd'hui.

Afin de redynamiser l'intervention d'associations et/ou de bénévoles au sein des EHPAD, il vous est proposé de mettre en place une charte du bénévolat.

Cette charte permettra de promouvoir et de cadrer l'intervention des bénévoles qui est toujours souhaitable en termes d'ouverture vers l'extérieur et de renfort potentiel lors des animations et des sorties.

Autorisez-vous la mise en place d'une charte du bénévolat au sein des EHPAD, sa signature par Monsieur le Président, ainsi que la signature de tout avenant qui pourrait en découler ?

# LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

# 07) EHPAD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE ASSOCIATIF ACPPA

Par délibération du 9 décembre 2021, le Comité Syndical a délibéré favorablement à la réflexion d'un projet d'astreinte infirmière de nuit mutualisée avec l'EHPAD Louise Weiss en vue du dépôt d'un dossier de financement, et ce, en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Conseil Départemental 62 et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour rappel, l'EHPAD Louise Weiss est un EHPAD de gestion privée à but non lucratif, groupe ACPPA (Accompagnement et maintien de l'autonomie des personnes âgées), qui regroupe 52 EHPAD en France.

Fondé en 1983, le groupe associatif ACPPA, dont le siège est situé dans le Rhône, a pour objectif de réinvestir les bénéfices dans ses établissements. Sa vocation est d'accompagner les personnes du grand âge en situation de dépendance, dans le respect de valeurs humanistes, éthiques et de qualité.

L'EHPAD Louise Weiss de Nœux-les-Mines compte 80 places et ne bénéficie pas de l'habilitation à l'aide sociale, malgré des demandes répétées auprès des financeurs. L'EHPAD ne dispose pas non plus d'une unité de vie Alzheimer, néanmoins les équipes ont aménagé un espace, en rez-de-chaussée, pour accueillir les résidents atteints de troubles cognitifs.

Au regard d'une part, du projet d'astreintes infirmières de nuit mutualisées et au regard, d'autre part, des différents échanges professionnels entre les équipes, il est proposé de créer un partenariat entre le SIVOM et le groupe ACPPA, EHPAD Louise WEISS de Nœux-les-Mines, dans les domaines (non exhaustifs) suivants :

- ✓ Groupements de commande
- ✓ Accès à l'utilisation du logiciel métier TITAN et au contrat de maintenance en découlant
- ✓ Mise en œuvre des astreintes infirmières de nuit mutualisées sur la base d'un logiciel métier commun
- ✓ Mise en commun de protocoles médicaux et autres
- ✓ Mise en place d'analyse croisée de pratiques professionnelles en vue de réajuster les divers protocoles
- ✓ Partenariat en terme de ressources humaines
- ✓ Partenariat en terme de dossiers d'admission
- ✓ Partenariat en terme de restauration, dès lors que le projet de cuisine centrale SIVOM sera plus avancé
- ✓ Partenariat en terme de services techniques

A noter que les financeurs ARS et Département encouragent la mutualisation et le travail partenarial entre les EHPAD.

Ce partenariat permettrait au SIVOM de renforcer sa place dans le tissu local des établissements sociaux et médico-sociaux, de faire des économies d'échelle en terme d'achats et de travailler en réseau à l'optimisation du taux d'occupation avec un EHPAD non doté de lits habilités à l'aide sociale.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention Cadre de partenariat avec le groupe ACPPA.

Il vous est également proposé d'autoriser que les différents axes de partenariat qui seront ensuite déclinés fassent l'objet d'avenants signés par le Président, avec information au Bureau Syndical et au Comité Syndical dès leur prochaine réunion.

## LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

## Pôle Technique

# 08) <u>VENTE D'UN BIEN MOBILIER: HANGAR SITUE ZONE «SURCHISTE», RUE</u> FLORENT EVRARD A BRUAY-LA-BUISSIERE

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a décidé de mettre en vente de gré à gré un bien mobilier dont il n'a plus d'utilité.

Par délibérations n° 9a du 17 juillet 2020 et n° 8 du 12 décembre 2020 et conformément à l'article L 5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Comité Syndical donne délégation au Bureau Syndical, de « décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ».

Suite aux plusieurs offres reçues, il est proposé de mettre en vente le hangar d'une superficie de 140 m² environ, situé sur la parcelle AC 0700 dite « Surchiste », rue Florent Evrard à Bruay-La-Buissière, pour un montant de  $4\,500\,\rm e$  à Monsieur DESAINT Emmanuel domicilié 289 rue de Verdun à HOUDAIN (62150), lequel a accepté de prendre également à sa charge le démontage de ce bien mobilier.

Le prix est formulé toutes taxes comprises, la TVA ayant déjà été acquittée lors de l'achat et du montage de ce hangar par le SIVOM.

Autorisez-vous la mise en vente du hangar « Surchiste » dans les conditions susmentionnées ?

#### LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (20 voix pour)

A partir du point 9, les membres du Bureau Syndical ont travaillé sur les projets de délibérations qui seront soumis au vote des élus lors du prochain Comité Syndical.